

Fiche partenariat

Académie de Paris – Lycées professionnels

Septembre 2026



Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes grâce au partenariat entre les Lycées Professionnels et la Branche du Travail Temporaire

Partenaires : Académie de Paris, AKTO, FPETT

Porteur du projet : Académie de Paris et FPETT

Intervention du FPETT : ingénierie, animation du partenariat, mobilisation des agences d'emploi, développement d'actions d'insertion et d'accompagnement des jeunes.

Périmètre géographique : Académie de Paris

Calendrier : partenariat engagé depuis 2025

◆ Présentation du partenariat

Le partenariat entre l'Académie de Paris, AKTO et le FPETT vise à renforcer les liens entre les lycées professionnels et les entreprises de travail temporaire afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Il s'inscrit dans la dynamique de la réforme des lycées professionnels et du développement des Bureaux des Entreprises (BDE), véritables interfaces entre les établissements scolaires et le monde économique.

L'ambition est de faire du travail temporaire un véritable levier d'accès à l'emploi, à la qualification et à la découverte des métiers, tout en rapprochant les besoins des entreprises des formations proposées par les établissements.

◆ Contexte et enjeux

La réforme des lycées professionnels renforce les coopérations entre l'Éducation nationale et les entreprises afin de sécuriser les parcours des élèves et de faciliter leur insertion professionnelle.

Parallèlement, les entreprises de travail temporaire recherchent de nombreux profils dans des secteurs en tension et disposent d'une connaissance fine des besoins en compétences des territoires.

Le partenariat répond à plusieurs enjeux :

- Développer les relations entre les lycées professionnels et les agences d'emploi ;
- Mieux faire connaître les opportunités offertes par le travail temporaire auprès des jeunes ;
- Favoriser une meilleure adéquation entre les formations proposées et les besoins des entreprises ;
- Accompagner les jeunes dans leur accès au premier emploi ou à l'alternance ;

- Contribuer à la réussite du dispositif Ambition Emploi destiné aux jeunes sortant de lycée sans solution immédiate.

◆ Entreprises cibles

Le partenariat s'adresse :

- Aux entreprises de travail temporaire implantées sur le territoire francilien ;
- Aux agences souhaitant développer leurs relations avec les établissements scolaires.

◆ Publics visés

Le partenariat concerne principalement :

- Les élèves des lycées professionnels ;
- Les jeunes préparant un CAP ou un Baccalauréat Professionnel ;
- Les jeunes en recherche d'un premier emploi, d'une alternance ou d'une poursuite de parcours ;
- Les jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif Ambition Emploi.

◆ Les axes du partenariat

Le partenariat s'articule autour de plusieurs actions complémentaires.

Information et découverte du travail temporaire

- Présentation du fonctionnement des agences d'emploi ;
- Découverte des métiers et secteurs représentés dans le travail temporaire ;
- Sensibilisation aux attentes des entreprises et aux compétences recherchées.

Préparation à l'insertion professionnelle

- Ateliers CV ;
- Préparation aux entretiens d'embauche ;
- Sensibilisation aux compétences transversales grâce à l'outil T@CT.

Rencontres avec les entreprises, organisation de jobdating

Le partenariat prévoit l'organisation de jobdatings dédiés au travail temporaire afin de favoriser la rencontre directe entre les élèves des lycées professionnels et les agences d'emploi.

Ces événements, coorganisés par l'Académie de Paris, les Bureaux des Entreprises, AKTO et le FPETT, permettent aux jeunes de découvrir les opportunités offertes par le travail temporaire, de mieux comprendre les attentes des recruteurs et d'accéder à leurs premières opportunités d'emploi ou d'alternance. Ils sont précédés d'un travail de préparation réalisé au sein des établissements afin d'accompagner les élèves dans leur posture professionnelle et leurs techniques de recherche d'emploi.

Les jobdatings comprennent notamment :

- La présentation des métiers, des secteurs d'activité et du fonctionnement du travail temporaire ;
- Des entretiens individuels avec plusieurs recruteurs ;
- Des échanges sur les opportunités d'emploi, d'alternance et de poursuite de parcours.

Les premières expérimentations ont démontré la capacité du partenariat à mobiliser un large écosystème d'acteurs. En avril 2026, un job dating organisé à la mairie du 15^e arrondissement de Paris a réuni **7 lycées professionnels, 13 enseignes de travail temporaire**, représentant **22 recruteurs**, ainsi

que les Bureaux des Entreprises, AKTO et le FPETT, permettant à plusieurs centaines de jeunes de rencontrer directement les entreprises et de développer leur réseau professionnel.

Cette action constitue aujourd'hui un temps fort du partenariat, en rapprochant concrètement les établissements scolaires, les entreprises de travail temporaire et les jeunes autour d'un objectif commun : faciliter l'accès au premier emploi et sécuriser les parcours d'insertion professionnelle.

Parcours Tremplin Jeunes

Le partenariat prévoit également la mobilisation du dispositif Tremplin Jeunes, parcours collectif de coaching intensif de cinq jours proposé par le FPETT en lien avec AKTO.

Ce parcours permet notamment de :

- Renforcer la confiance en soi ;
- Travailler la posture professionnelle ;
- Préparer les entretiens de recrutement ;
- Découvrir le fonctionnement du travail temporaire ;
- Rencontrer directement les agences d'emploi afin de faciliter les mises en relation.

Modalités d'intervention du FPETT

Le FPETT intervient pour :

- Piloter et animer le partenariat avec l'Académie de Paris et AKTO ;
- Mobiliser les entreprises de travail temporaire participantes ;
- Concevoir les actions collectives d'information et d'insertion ;
- Déployer les outils pédagogiques de la Branche (T@CT notamment) ;
- Accompagner la mise en œuvre du dispositif Tremplin Jeunes ;
- Favoriser les passerelles vers les dispositifs de formation de la Branche et les opportunités d'emploi proposées par les agences d'emploi.

Quelle plus-value ?

Le partenariat permet :

- De rapprocher durablement les lycées professionnels et les entreprises du travail temporaire ;
- De développer l'employabilité des jeunes grâce à une meilleure connaissance des attentes des entreprises ;
- De favoriser l'accès à un premier emploi, à l'alternance ou à une poursuite de parcours ;
- De renforcer le rôle des agences d'emploi comme partenaires de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- D'apporter aux établissements une meilleure connaissance des besoins en compétences des entreprises afin d'alimenter leurs réflexions sur l'évolution des métiers.